



Organe officiel du RÉSEAU BELGE (SECTION BELGE DE L'I. A. R. U)

BULLETIN DE LIAISON ET COMPLÉMENT DES COMMUNICATIONS ENTRE AMATEURS

RÉSEAU BELGE : Secrétariat : 11, rue du Congrès, Bruxelles. — Chèques postaux N° 158,817. — Téléphones 145,02 et 246,43

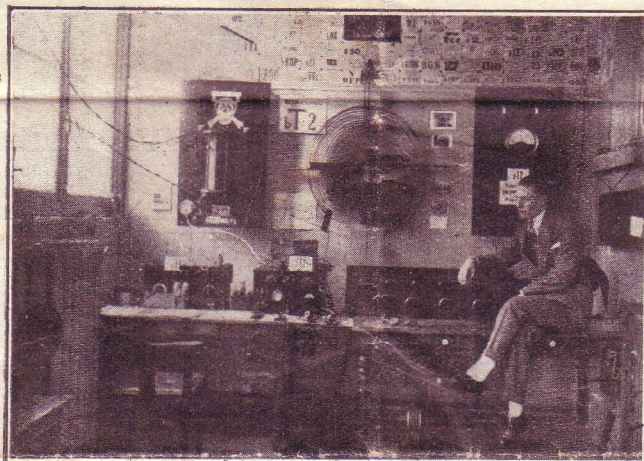
La Station b-T 2

Le voltage filament est de 10 volts et d'une consommation de 3 ampères.

La tension plaque est fournie par une batterie d'accumulateurs de 520 volts ayant une capacité de 2 AH et demi. L'intensité du circuit plaque est de 50 millis. L'ampérage antenne atteint de 0.8 à 0.9 A.

J'utilise indifféremment, soit un manipulateur ordinaire, soit un semi-automatique.

La réception est montée suivant le schéma de M. Schnell, suivi d'un étage B. F. La tension



plaque est de 150 volts.

Ce montage me permet de couvrir une gamme de 1 m. 75 à 2,400 mètres. J'ai travaillé avec la plupart des pays d'Europe, les Etats-Unis et l'île de Porto-Rico. Un amateur des Indes Anglaises m'a signalé une bonne réception de ma station.

J'attribue les bons résultats obtenus, et cela malgré une petite puissance d'alimentation (25 watts), à l'emploi du continu pur.

QRA of T2, Bruxelles.

Willy de BEIR.

Pauvres amateurs !

L'ETAT ACCORDE LA PERMISSION DE TRANSMETTRE

Le décret est en conformité avec tous les points du Congrès de Paris (longueur d'onde, indicatifs, etc.). Les heures sont très convenables... mais... la taxe!!!
 QSJ : 100 francs pour 30 w., entre 180 et 200 mètres, pour les phonistes; QSJ2 : 200 francs pour les graphistes, 100 w.

Voilà un bon moyen de stopper tout le développement de la radio aux ondes courtes en Belgique. Un moyen certain! Nous n'avons cependant pas d'alternateurs H. F. à notre poste pour payer des taxes

aussi élevées que celles appliquées aux automobiles de maître.

Nos postes de 1 à 10 watts, composés d'une lampe de réception, 2 à 3 mètres de fil de cuivre, des capacités fixes bricolés par nous-mêmes et l'utilisation pure et simple de notre secteur, le tout revenant à 50 francs, grand maximum, ne vaut vraiment pas la taxe de 200 francs à verser chaque année. Et le pourcentage des amateurs utilisant moins de 10 watts est d'environ 90 p. c.

Attendons, afin de voir si nos P. T. T. ne se seraient pas trompés d'un zéro...

Pourquoi ne pas demander 2,000 francs!